

A Caen comme à Orléans, la ville réelle, c'est l'agglomération

Jean-Pierre Sueur

La commune est la cellule de base de la démocratie. Nous sommes tous citoyens d'une commune. La République est née dans les communes et nous y sommes profondément attachés. C'est pourquoi, je n'ai jamais souscrit aux démarches qui visaient à supprimer ou à fusionner de force les communes.

Cette forte conviction me permet de dire combien nous devons aujourd'hui, sans renier la commune, parier sur l'agglomération. C'est précisément parce qu'il y a beaucoup de communes en France, et que chacune ne peut pas tout faire, qu'il faut impérativement faire vivre les agglomérations.

L'une après l'autre, les lois nous y invitent. Le schéma directeur, qui est la charte de l'aménagement et du développement urbain, n'a de sens que s'il est établi au niveau de l'aire urbaine pertinente qu'est l'agglomération. La loi sur l'air nous invite à élaborer et à adopter des plans de déplacements urbains qui doivent être de vrais schémas stratégiques pour les transports, les déplacements et la mobilité au niveau de toute une agglomération : s'il en allait autrement, il serait tout simplement impossible de définir de tels schémas stratégiques.

En matière d'habitat et de logement, comment arriver à la mixité sociale tellement souhaitée - et tellement nécessaire - si l'on en reste au niveau des communes : une telle démarche n'a évidemment de sens qu'au plan de l'agglomération.

Si l'on veut que la politique de la ville cesse d'être une politique réparatrice confinée dans certains quartiers où - mal-

gré beaucoup d'efforts - les difficultés de toutes sortes ne cessent de se concentrer, il faut mener sur des aires urbaines larges de très ambitieuses politiques de renouvellement urbain. Et cette nouvelle politique de la ville, qui est indissociable de la politique urbaine, ne peut être menée, une fois encore, qu'au niveau de l'agglomération.

Il en va de même pour l'environnement. Aucune commune ne peut, à elle seule, traiter ses déchets, épurer ses eaux usées, lutter contre le mitage de l'espace ou valoriser son paysage. Là encore, il faut jouer la carte de l'agglomération. Avec la nouvelle loi sur l'intercommunalité, un nombre significatif d'agglomérations se doteront d'une taxe professionnelle qui sera votée, perçue et dépensée au niveau de l'agglomération - et, parallèlement, d'une politique économique décidée et mise en œuvre au même niveau.

Ajoutons que seules nos agglomérations ont une taille suffisante pour peser dans l'espace européen. Les élus des villes périphériques le savent bien qui se réfèrent justement à la ville centre (en réalité à l'agglomération) lorsqu'ils cherchent à attirer telle entreprise, à obtenir tel équipement scientifique et culturel, ou tout simplement à exister dans le contexte européen.

Pour toutes ces raisons, il faut clairement jouer la carte de l'agglomération.

Mais il faut aller jusqu'au bout du raisonnement. Au moment où un nombre croissant de décisions publiques doivent être prises au niveau de l'agglomération, au moment où celle-ci apparaît comme le niveau le mieux approprié pour définir et mettre en œuvre les politiques urbaines, il faut que les instances de l'agglomération, que l'assemblée d'agglomération, disposent d'une légitimité plus forte, mieux assurée, plus lisible.

C'est pourquoi l'élection au suffrage universel d'assemblées d'agglomération auxquelles on demande, à juste titre, de prendre de plus en plus de décisions, apparaît, pour moi, comme une nécessité.